

SIVOS PECY-VAUDOY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION
SCOLAIRE POUR PECY ET VAUDOY

Siège : MAIRIE DE PECY – 77970 - 2A, rue du Prieuré

Bureau : MAIRIE DE VAUDOY- 77141 Place de l'Eglise

Téléphone : 07 85 55 92 73

Mail : sivospecyvaudoy@outlook.fr

Siret : 257 703 330 00015

REGLEMENT INTERIEUR

L'Accueil-Repas, les Accueils Périscolaires du matin et du soir et l'Accueil de Loisirs du mercredi sont ouverts aux enfants (à partir de 3 ans et jusqu'à la fin du CM2) des **ECOLE**s de **PECY** et de **VAUDOY-EN-BRIE**.

L'ACCUEIL-REPAS

LIEU DE L'ACCUEIL-REPAS

RESTAURANT SCOLAIRE DES CHÊNES ROUGES
Rue du Vieux Château – 77970 PECY

1/ FONCTIONNEMENT

Le service de la restauration scolaire est proposé aux élèves du RPI PECY VAUDOY et leurs intervenants, uniquement sur la pause méridienne de la période scolaire ainsi que les mercredis.

Le restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h30 pour assurer le service du midi.

Avec l'appui d'une participation collective et pédagogique de l'équipe d'animation du SIVOS PECY VAUDOY, auprès de nos écoliers, le restaurant scolaire apporte des atouts majeurs à l'éveil, l'apprentissage du goût, l'éducation du respect de la vie collective, à l'hygiène et la nature.

La pause méridienne est un moment hors temps scolaire. L'ensemble des personnels présents sur ce temps participent à ce temps au bénéfice des enfants. Leur rôle consiste à encadrer et accompagner l'enfant pour faire de l'instant de restauration un moment convivial. Il veille à ce que l'enfant déjeune correctement et goûte sans le forcer. Il a le rôle de référent et médiateur auprès des enfants en leur faisant respecter les règles de vie sur lesquelles ils se seront engagés.

2/ MENUS

La commune de PECY propose aux élèves du RPI PECY-VAUDOY, une qualité en matière d'alimentation, en priorisant des produits locaux avec une élaboration des plats sur place, par une équipe de cuisine adaptée au milieu scolaire, dans les locaux, situés rue du Château à PECY « LE RESTAURANT SCOLAIRE DES CHÊNES ROUGES DE PECY ».

Les menus sont encadrés par la réglementation pour assurer la qualité nutritionnelle des repas et établis selon la disponibilité et la saisonnalité des produits du marché dans le but d'offrir aux enfants, en toute équité, un apprentissage du goût et de la diversité des saveurs.

3/ REGLES ET CONSIGNES

Afin de protéger l'enfant de toute intrusion, l'entrée des locaux est interdite au public.

Si un enfant doit quitter le restaurant scolaire pour quelques raisons que ce soit, ce n'est qu'avec un responsable de l'enfant ou un adulte autorisé qui aura été désigné préalablement lors de l'inscription.

Chaque famille demandant l'inscription de son ou ses enfants au service de restauration scolaire s'engage à respecter tous les points du présent règlement.

Une charte de bons comportements est jointe au présent règlement. Les parents s'engageant à accompagner les enfants dans la connaissance et la compréhension de cette charte.

CONDITIONS D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE :

1/ BENEFICIAIRES

Le service est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des communes de Pécy et de Vaudoy-en-Brie.

En cas de scolarisation en cours d'année, l'enfant pourra accéder à la restauration scolaire dans un délai minimum d'une semaine après son inscription.

2/ INSCRIPTION

Les inscriptions se feront par la mise à disposition d'un accès à l'ESPACE FAMILLE.

Chaque famille y saisira l'ensemble des renseignements nécessaires pour la constitution du dossier, ainsi que les réservations des repas et des accueils périscolaires, du matin, du soir ainsi et du mercredi.

Au moment de l'inscription, la famille indiquera obligatoirement les jours pour lesquels elle souhaite que son enfant déjeune au restaurant scolaire.

Toutes modifications de plannings pourront se faire dans un délai de 2 semaines minimum avant la semaine de prise des repas (mercredi inclus) au plus tard le jeudi minuit (exemple : pour les repas de la semaine du 1^{er} au 5 septembre 2025 dernier délai pour les modifications de commande le jeudi 14 août 2025 au soir minuit)

Ces informations permettront de répondre aux objectifs suivants :

- Connaître précisément le nombre de rationnaires afin de prévoir le nombre de repas à servir.
- Eviter les pertes et gaspillages alimentaires.

3/ TARIFICATION

Le tarif est fixé à **4,70 €** pour l'année scolaire **2025/2026** et révisable chaque année.

Les prestations réservées sont définitives et facturables

En cas de force majeure et suivant les possibilités du service, les prestations non-réservées, seront majorées de 30%.

Les déductions de repas ne seront possibles que dans les cas suivants :

- Fermeture du service
- Grève entraînant une interruption du service de restauration
- Radiation en cours d'année
- Absence pour maladie : sous condition que la famille présente une attestation d'un médecin ou de l'hôpital dans les 7 jours qui suivent le retour de l'élève (les 3 premiers jours restent à la charge des familles)

En cas d'absence des professeurs non remplacés, intempéries et annulation de transports scolaires, exclusions de l'élève, absence pour convenances personnelles, les prestations commandées seront facturées.

Toutefois en cas d'absence de transports scolaires, même si facturé, il est impératif de prévenir avant 9h00 de la présence ou non des enfants au restaurant scolaire afin de permettre aux cuisines d'ajuster le nombre de repas et éviter ainsi les gaspillages de masse. Information par SMS au 07.85.55.92.73.

4/ FACTURATION ET PAIEMENT

La période de facturation est mensuelle, à terme échu.

Les factures seront à régler dans un **délai de 3 semaines**, au SIVOS DE PECY VAUDOY directement sur votre espace famille, dans leur intégralité et sans aucune modification. En cas de réclamation, adresser un mail au sivospecyvaudoy@outlook.fr.

REGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE :

1/ RAISONS DE SANTE

Afin de permettre l'accueil au restaurant scolaire des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dus à une maladie chronique, les familles devront obligatoirement établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Celui-ci doit être rédigé et signé par le médecin et les partenaires concernés (Directeur d'école, élu, Médecin scolaire ou PMI, responsable de cantine, ...).

Ce PAI est valable un an et doit être renouvelé chaque année.

Uniquement dans le cadre d'un PAI établi, le personnel pourra administrer à l'enfant le traitement médical prescrit.

Uniquement en cas de PAI, un panier repas préparé par la famille, identifié au nom de l'enfant, devra être fourni chaque matin directement au restaurant scolaire pour ne pas rompre la chaîne du froid (circulaire ministérielle du 25 juin 2001).

Une remise de 50% du prix du repas sera appliquée.

2/ CONVICTIONS RELIGIEUSES OU CONVENANCES PERSONNELLES

L'élaboration des menus tiendront compte du principe républicain de laïcité et de neutralité religieuse.

La restauration scolaire a une vocation collective et ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles.

Aucune substitution ne sera prévue automatiquement, il sera proposé une quantité supérieure des aliments composant les repas, sous réserve du stock.

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

LIEU DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS

Salle des Associations
Cour de la Résidence du Four - 77970 PECY
Tél : 01.64.01.56.12 – 07.71.65.07.15

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN/SOIR

L'Accueil Péri scolaire prend en charge les enfants scolarisés dans les écoles de PECY et de VAUDOY-en-Brie :

- Le matin : à partir de 7h00 jusqu' à 8h45, du lundi au vendredi. Les enfants seront accompagnés à l'Ecole de PECY pour ceux scolarisés à PECY et au car pour ceux scolarisés à VAUDOY-en-Brie. Les jours scolaires et resteront sur place les mercredis.
- Le soir : de 16h 45 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis, vendredis ; les enfants seront pris en charge à l'école de PECY pour ceux scolarisés à PécY et à l'arrivée du car à PECY pour ceux scolarisés à VAUDOY-en-Brie.
Un goûter sera distribué aux enfants dans le cadre de l'accueil péri scolaire du soir.

Le soir aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul. Seules les personnes habilitées et référencées dans le dossier d'inscription seront en mesure de récupérer l'enfant et devront élarger le soir afin de consigner l'heure de départ de l'enfant.

Un tarif de dépassement d'horaire de **5 €** sera appliqué pour les départs récurrents des enfants après 19h00.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

L'accueil péri scolaire du mercredi prend en charge les enfants de 7h00 à 19h00 tous les mercredis (hors vacances scolaires).

Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès leur arrivée à PécY et seront sous leur responsabilité le temps du repas de 12h à 13h. Les repas sont pris au Restaurant Scolaire des Chênes Rouges de PécY dans les mêmes conditions que l'accueil-repas des jours scolaires et facturés en plus du forfait Mercredi.

Les activités démarrent à partir de 9h00.

Pour une bonne organisation :

Pour la journée complète :

- **les arrivées du matin se feront au plus tard à 9h00** afin de ne pas perturber le déroulement des activités prévues les mercredis
- **les départs du soir ne se font qu'à partir de 17h00**, après le goûter fourni par l'accueil de loisirs, et jusqu'à 19h00 au plus tard.

Pour les demi-journées Matin : les arrivées se feront entre 7h00 et 9h00

Les départs au plus tard à 11h45 sans repas – à 13h30 avec repas

Pour les demi-journées Après-midi : les arrivées se feront à 13h30 sans repas – à 11h45 avec repas

Les départs se feront entre 17h00 et 19h00 au plus tard.

Il est impératif de respecter l'horaire de 19h00, le cas échéant, des sanctions financières seront appliquées, voire des mesures d'exclusion en cas de récidives récurrentes.

Le soir aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul. Seules les personnes habilitées et référencées dans le dossier d'inscription seront en mesure de récupérer l'enfant et devront émarger le soir afin de consigner l'heure de départ de l'enfant.

Lors des sorties, ces horaires peuvent être modifiées. Les parents seront informés par un affichage sur les panneaux d'affichages et au préalable par le formulaire d'autorisation de sortie.

REGLEMENT GENERAL

INSCRIPTION PREALABLE

Aucun enfant ne sera accepté aux différentes activités précitées sans dossier d'inscription préalable, tant pour des raisons de sécurité que d'organisation.

Toutes les inscriptions aux SERVICES PERISCOLAIRES se feront en ligne sur l'ESPACE FAMILLE, ainsi que l'ensemble des réservations des repas et des accueils périscolaires.

Pour les accueils périscolaires du matin et du soir, les inscriptions occasionnelles ou modifications de plannings devront être annulées sur l'ESPACE FAMILLE impérativement deux jours ouvrés à l'avance, soit :

le lundi pour une annulation du jeudi / le mardi pour une annulation du vendredi / le jeudi pour une annulation du lundi / le vendredi pour une annulation du mardi.

Pour les accueils du MERCREDI, les modifications de planning devront être saisies impérativement une semaine à l'avance dans l'ESPACE FAMILLE (les repas seront réservés à part).

Dans tous les cas, par civisme, toutes annulations de prestations, même facturées, devraient donner lieu à une annulation afin de permettre d'affecter les demandes éventuellement en attente, ou pour les repas éviter le gaspillage.

Tout renseignement utile au bon accueil de l'enfant devra être signalé (psychologique, physique, situation de famille...). Une rubrique est prévue à cet effet dans l'ESPACE FAMILLE. Pour toutes informations sensibles, elles peuvent être confiées aux animateurs entourant les enfants.

Tout changement d'information (adresse, numéro de téléphone, état civil, décharge...) doit être signalé dans les plus brefs délais et modifié dans l'ESPACE FAMILLE.

REGLES DE VIE

- RESPECT MUTUEL DES ENFANTS LES UNS ENVERS LES AUTRES
- RESPECT ENVERS LE PERSONNEL
- RESPECT ET RANGEMENT DES JEUX ET MATERIELS MIS A LEUR DISPOSITION

Dans le cas où des difficultés de discipline interviendraient avec votre enfant, envers les autres enfants ou envers le personnel, les mesures suivantes pourront être prises afin d'assurer le bon fonctionnement du service :

- AVERTISSEMENT PAR TELEPHONE ET/OU PAR COURRIER
- EXCLUSION TEMPORAIRE
- EXCLUSION DEFINITIVE

REGLEMENT FINANCIER

TARIF en vigueur pour l'année scolaire 2025-2026 :

- **Prix du repas,**
Accueil du midi et du mercredi : **4.70 €** Repas fourni et non réservé dans les délais + 30 % soit 6,11 €
- **Montants périscolaires**
Accueil **Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :**
 - Matin :** **3.50 €** 07h00 à 08h45
 - Soir :** **5.50 €** avec goûter 16h45 à 19h00
- Mercredi : journée complète** **14.50 €** prix hors repas 07h00 à 19h00
- ½ journée matin** **7,00 €** sans repas 07h00 à 11h45
- ½ journée après-midi** **7,50 €** sans repas 13h30 à 19h00
- Tarif Mercredi pour les enfants **hors RPI** Pécy-Vaudoy : **19.00 €** prix hors repas 07h00 à 19h00
- Tarif des dépassements d'horaires **après 19h00 :** **5.00 €**

La facturation s'effectue en fin de mois pour l'ensemble des prestations.

Les factures seront mises à disposition sur l'ESPACE FAMILLE et pourront être réglés en ligne par CARTE BANCAIRE (à privilégier) au plus tard trois semaines après réception de la facturation.

Nous demandons de respecter rigoureusement la date d'échéance.

Pour les éventuels règlements par chèque :

- libellés à l'ordre de : « REGIE DES SERVICES PERISCOLAIRES DU SIVOS PECY VAUDOY »,
- déposés dans la boîte à lettres de la MAIRIE DE VAUDOY-EN-BRIE place de l'église 77171.

IL EST PRECONISE DE FAIRE DES REGLEMENTS DIRECTEMENT PAR CARTE BLEU SUR LE PORTAIL FAMILLE.

N.B. AUCUN REGLEMENT NE DEVRA ETRE REMIS DIRECTEMENT AUX ECOLES.

DES MESURES D'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE POURRONT EGALEMENT ETRE PRISES EN CAS DE NON-PAIEMENT DES FACTURES.

RESTAURANT SCOLAIRE DES CHÊNES ROUGES à PECY : 07.71.65.07.15

de 11h30 à 13h30, Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, le mercredi de 12h00 à 13h00 en période scolaire
Rue du Vieux Château – 77970 PECY

LES SERVICES PERISCOLAIRES à PECY : 01.64.01.56.12 / 07.71.65.07.15

de 7h00 à 8h45 et de 16h45 à 19h00, Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi en période scolaire
Salle des Associations – Cour de la Résidence du Four - 77970 PECY

SIVOS PECY VAUDOY: 07.85.55.92.73

Bureau du SIVOS PECY VAUDOY – MAIRIE DE VAUDOY- Place de l'Eglise – 77141 VAUDOY-EN-BRIE

Permanence : Lundi-mardi-Jeudi-Vendredi de 8h45 à 16h45 en période scolaire

e-mail : sivospecyvaudoy@outlook.fr